



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TARIF

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre d'ATHENA RESSOURCES HUMAINES. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont vous dépendez. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que vous retournez signé à ATHENA RESSOURCES HUMAINES. En cas de prise en charge partielle par votre OPCO, la différence vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas le premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement vous être facturée. Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, ATHENA RESSOURCES HUMAINES se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTÉE PAR ATHENA RESSOURCES HUMAINES

Nous programmons toutes nos formations en général 2 fois dans l'année. La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, ATHENA RESSOURCES HUMAINES se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

CAS D'EMPECHEMENT D'UN PARTICIPANT

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Toute demande de report ou d'annulation à des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, nous vous invitons à nous contacter le plus rapidement possible afin de trouver une autre solution.

En cas d'annulation, moins de 15 jours avant la date de début de stage, 30% des honoraires prévus sont dus à la Société ATHENA RESSOURCES HUMAINES, ceci représentant, outre les frais de préparation et de gestion du dossier, les prévisions d'intervention. L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

ATHENA RESSOURCES HUMAINES est titulaire de l'intégralité des droits dévolus à l'auteur par le Code de la Propriété Intellectuelle sur le contenu des formations et animations qu'elle propose comme sur les documents, guides et supports pédagogiques qu'elle peut remettre aux participants au cours des sessions de formation. Conformément à l'article L 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle, seules les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du Client et non destinées à une utilisation collective sont autorisées.

LES DOCUMENTS LEGAUX

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise. La facture est adressée à l'issue de la formation ou en première partie de la formation. Le certificat de réalisation est transmis avec la facture. Une attestation de fin de formation est remise en fin de formation à chaque participant. La feuille d'émargement signée par les participants et le formateur peut être envoyée sur demande.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Pour toutes contestations relatives aux prestations fournies par ATHENA RESSOURCES HUMAINES ainsi que pour l'application ou l'interprétation des présentes conditions de participation, seules seront compétentes les juridictions du ressort du siège social d'ATHENA RESSOURCES HUMAINES

ATHENA RESSOURCES HUMAINES

SARL au capital de 15 000 € - Siret : 380 612 895 00025 – APE : 7022Z

42 route des Vespins 06700 Saint Laurent du Var

Tél. : 04 93 14 67 20 - Internet : www.athena-rh.com